



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2021-2022

Séance plénière du vendredi 10 décembre 2021
(*partim* conjointement avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune)

Compte rendu

Sommaire

Pages

EXCUSÉS	2
NOMINATION DU MÉDIATEUR BRUXELLOIS (EN APPLICATION DES DÉCRET ET ORDONNANCE CONJOINTS RELATIFS AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS DES 26 AVRIL ET 16 MAI 2019)	
• INTRODUCTION DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES	2
• AUDITION DE MADAME CATHERINE DE BRUECKER	3
• PRESTATION DE SERMENT	5
PROCLAMATION DU VOTE RELATIF À LA NOMINATION DU MÉDIATEUR BRUXELLOIS	6
CLÔTURE	6
ANNEXE : DÉCISION MOTIVÉE ADOPTÉE PAR L'ORGANE COMMUN	7

**Présidence conjointe de M. Rachid Madrane, président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de
l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et
de Mme Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois**

La séance plénière conjointe est ouverte à 9h36.

M. le président.- Nous déclarons ouverte la séance plénière conjointe du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Parlement francophone bruxellois de ce vendredi 10 décembre 2021.

Nous devons procéder à la désignation, pour un mandat de cinq ans, de la médiatrice ou du médiateur bruxellois(e) en application des décrets et ordonnances conjoints relatifs au médiateur bruxellois des 26 avril et 16 mai 2019.

Dans ce cadre, les trois Assemblées doivent, après une dernière audition de la candidate retenue par l'organe commun, se prononcer sur la nomination de la médiatrice, sur la base de la proposition motivée présentée par l'organe commun.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- M. Pierre Kompany, Mme Stéphanie Koplowicz et M. Michael Vossaert ont prié d'excuser leur absence.

**NOMINATION DU MÉDIATEUR BRUXELLOIS
(EN APPLICATION DES DÉCRET ET ORDONNANCE
CONJOINTS RELATIFS AU MÉDIATEUR BRUXELLOIS
DES 26 AVRIL ET 16 MAI 2019)**

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 26 novembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 10 décembre 2021.

INTRODUCTION DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES

Mme la présidente.- Nous vous rappelons ci-après les principales étapes de la procédure :

- adoption du règlement relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois pris en application de l'article 3 des décrets et ordonnances conjoints des 26 avril et 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois, et en particulier les articles 2 et 3 prévoyant la création d'un « organe commun » au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et à l'Assemblée de la Commission communautaire française, lequel est compétent pour réaliser les opérations conduisant à une proposition de nomination du médiateur bruxellois ;
- appel à candidatures publié au Moniteur belge et par voie de presse conformément à la décision de l'organe commun du 18 février 2020 ;
- décision de l'organe commun aux trois Assemblées de retenir les douze candidatures suivantes, à savoir Mme Pascale Godin, Mme Bouchra El Ouafi, Mme Emilie Pesci, Mme Inge Paemen, M. Philippe Touwaide,

Mme Liseth Perez, Mme Karima Guabi, Mme Catherine De Bruecker, M. Serge Birenbaum, M. Noé Martens, M. Jacques Ponjée et Mme Salma Belhaj ;

- retrait, par courriers électroniques des 7 octobre 2020, 16 octobre 2020 et 20 octobre 2020, des candidatures de M. Noé Martens, de M. Serge Birenbaum et de Mme Karima Guabi ;

M. le président.- Les candidats restants ont été soumis à la procédure de sélection prévue par les décrets et ordonnances conjoints et le règlement précités et organisée par l'organe commun et le Comité d'avis ;

- cette procédure comportait une épreuve écrite visant à évaluer les connaissances juridiques et administratives, les connaissances générales et les connaissances linguistiques des candidats. Les neuf candidats ont été invités à s'y présenter et seule Mme Pesci était absente ;
- quatre candidats ont réussi l'examen et ont été admis à poursuivre la procédure, à savoir Mme Inge Paemen, M. Philippe Touwaide, Mme Catherine De Bruecker et M. Jacques Ponjée ;
- toujours conformément à la procédure précitée, ces quatre candidats ont été soumis à un « *assessment* » dont la réalisation a été confiée au bureau de recrutement et de sélection Randstad ;
- les conclusions de cet « *assessment* » sont reprises dans la communication faite aux députés le 15 octobre dernier ;
- le 1^{er} avril 2021, les quatre candidats ont été auditionnés par le Comité d'avis ;
- les conclusions et motivations du Comité d'avis sont reprises dans la communication adressée aux députés le 15 octobre et visent, eu égard aux conclusions de l'« *assessment* » réalisé par le bureau Randstad et compte tenu des constats faisant suite aux auditions des candidats, à présenter Mme Catherine De Bruecker et M. Philippe Touwaide à la fonction de médiateur.

Mme la présidente.- M. Touwaide a formulé par courrier du 14 avril 2021 ses observations suite aux réserves formulées par le Comité d'avis ;

- les deux candidats présentés par le Comité d'avis, à savoir Mme Catherine De Bruecker et M. Philippe Touwaide, ont été auditionnés par l'organe commun le 23 juin 2021 et, à l'issue de ces auditions et sur la base des pièces du dossier, l'organe commun a proposé à l'unanimité des membres présents Mme Catherine De Bruecker à la fonction de médiatrice et ce, avec la motivation mentionnée dans la communication adressée aux députés du 15 octobre 2021 ;
- chaque député a disposé d'un délai de 30 jours pour consulter le dossier complet de la procédure au secrétariat de l'organe commun.

M. le président. - Conformément à la procédure prévue, les trois Assemblées vont, maintenant, procéder conjointement à l'audition de Mme De Bruecker, que nous invitons à entrer dans l'hémicycle.

AUDITION DE MADAME CATHERINE DE BRUECKER

Mme Catherine De Bruecker. - Madame la présidente, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, c'est un honneur pour moi de pouvoir me présenter aujourd'hui devant vous.

(poursuivant en néerlandais) En cette date emblématique du 10 décembre, Journée internationale des droits humains, vous nommez le premier médiateur bruxellois. Ma mission consiste à renforcer la bonne gouvernance mais aussi à veiller à la protection des libertés fondamentales des Bruxellois.

Si vous décidez de m'accorder votre confiance, je mesure toute l'importance de la tâche qui sera la mienne pour répondre à l'attente des Bruxelloises et des Bruxellois et pour installer durablement ce nouvel acteur dans le paysage bruxellois.

Lors d'une autre journée internationale – celle de l'ombudsman –, qui a eu lieu ce 14 octobre, la médiatrice de Montréal, Nadine Mailloux, décrivait son rôle en ces termes : « Il s'agit de trouver un juste équilibre entre ce qui devrait être et ce qui est possible, de tendre une main conciliante sans faire preuve de complaisance, de tisser des liens de confiance de façon utile, mais sans rien céder à la proximité, de rappeler la règle sans blâmer, d'imputer des défaillances sans personnaliser, de réconcilier sans compromettre et de rendre ces constats publics avec humilité. ».

Cela illustre l'exercice d'équilibriste auquel un médiateur ou une médiatrice doit pouvoir se livrer en permanence. Or, un médiateur n'a, par définition, aucun pouvoir de contrainte. Son arme principale réside donc dans sa crédibilité et son autorité morale. Outre l'indépendance, qui est la valeur cardinale de la fonction, les autres valeurs que j'entends placer au cœur de ma fonction seront la bienveillance, la rigueur et le sens de l'innovation.

La bienveillance est une arme absolue, comme le clame Didier Van Cauwelaert. J'en suis convaincue. Seule une écoute bienveillante de toutes les parties peut générer le climat de confiance qui permet d'envisager les choses autrement. La rigueur, ensuite, parce que ce sera la qualité des enquêtes et la rigueur des analyses qui constitueront le fondement d'un dialogue respectueux.

(poursuivant en néerlandais) Le sens de l'innovation est une troisième qualité. Grâce à sa position extérieure, le médiateur peut examiner les situations sous un autre angle, établir de bonnes pratiques et apporter des solutions auxquelles les parties en désaccord ne pensent pas.

Pour ce premier mandat, je souhaite avant tout que les Bruxelloises et les Bruxellois s'approprient ce nouvel outil de participation citoyenne. Mon ambition sera de rendre le service accessible à tout un chacun qui peut en avoir besoin, en particulier les plus vulnérables. L'absence de formalisme, la collaboration avec les acteurs de proximité et l'usage d'un langage clair seront des outils essentiels pour y parvenir.

Ensuite, je serai particulièrement soucieuse d'établir les bases d'une collaboration constructive avec les services publics de la Région. Pour vaincre les résistances de départ, qui seront inévitables, je sais qu'il me faudra être à l'écoute des difficultés et des contraintes auxquelles l'administration

est confrontée. Par ailleurs, le médiateur bruxellois n'est pas appelé à devenir un « superservice » de plainte : ce n'est pas son rôle et ce serait impossible, tant le champ de compétences et le nombre d'autorités visées sont vastes.

Par son action, le service de médiation devra donc contribuer à renforcer et soutenir les services de plainte internes de première ligne pour favoriser la résolution des litiges à la source. Cela sera d'autant plus important à l'échelle des communes, pour celles qui choisiront de s'appuyer sur le médiateur régional. La véritable valeur ajoutée que le service de médiation pourra offrir sera de détecter, à travers les signaux des citoyens et des citoyennes, les problèmes qui handicapent le bon fonctionnement des services publics, d'enquêter sur leurs causes et d'instaurer un climat de dialogue constructif avec toutes les parties pour dégager des pistes de recommandations réalistes et praticables, afin qu'elles soient adoptées.

(poursuivant en néerlandais) Mon ambition est de faire du service de médiation bruxellois un véritable centre de référence en matière de bonne gouvernance et d'intégrité grâce à la qualité et à la pertinence de ses rapports et avis.

Concernant l'intégrité, le défi consistera à créer un canal externe pour le signalement des abus et la protection des lanceurs d'alerte, conformément à la directive européenne. Celle-ci doit être transposée dans le droit belge pour le 17 décembre 2021, mais aucun niveau de pouvoir ne semble tout à fait prêt. Le décret et l'ordonnance conjoints relatifs au médiateur bruxellois posent cependant déjà les premiers jalons de la création d'un système conforme aux exigences européennes.

Le guichet externe doit être coordonné de manière efficace avec les services internes pour pouvoir aborder de façon intégrale les violations de l'intégrité, depuis la prévention jusqu'à la répression, en passant par la détection. Parallèlement, il doit protéger efficacement les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles sanctions pour avoir signalé des atteintes à l'intérêt général.

Pour réaliser mes ambitions, je pourrai m'appuyer sur mon expérience en tant que médiatrice fédérale pendant quinze ans. L'expertise que j'apporte repose sur la connaissance et l'exercice concret de cette fonction, en ce compris son volet intégrité, qui avait été mis en place en 2014 au niveau fédéral.

La fonction de médiatrice ne peut toutefois s'exercer sans équipe. Cela nécessite d'être entourée de collaborateurs et collaboratrices qualifiés. Ils seront la véritable ressource de l'institution et le gage de sa continuité. Je veux m'employer à constituer et développer une équipe performante, polyvalente et dynamique, capable de m'assister avec professionnalisme dans les différentes missions et domaines de compétence dévolus à l'institution. En matière d'intégrité, cela nécessitera d'engager des profils formés aux techniques d'enquêtes forensiques, qui ne sont pas faciles à trouver, j'en parle en connaissance de cause.

Je compte, par ailleurs, développer des partenariats avec les services des Parlements pour les activités de support, dans tous les domaines où cela permettra de réaliser des économies d'échelle.

(poursuivant en néerlandais) Par ailleurs, dans un pays comme la Belgique, les problèmes ont souvent trait à plusieurs niveaux de pouvoir ou transcendent la répartition des compétences. Le service de médiation bruxellois devra collaborer avec les autres services de médiation du pays. Je

sais pouvoir compter sur la collaboration du réseau de Concertation permanente des médiateurs et ombudsmans, mieux connu sous l'appellation ombudsman.be.

Ensemble, les différents médiateurs se concertent déjà de longue date pour échanger sur les attentes des citoyens et des citoyennes face aux enjeux contemporains de l'administration publique et les réponses à y apporter.

Parmi ceux qui dominent actuellement les débats, tant en Belgique que chez nos voisins, les effets de la numérisation des services publics et de l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle mériteront une attention particulière du futur service de médiation bruxellois. Ces techniques apparaissent comme des outils formidables pour simplifier et accélérer le traitement des dossiers par l'administration et faciliter l'exercice des démarches administratives pour le plus grand nombre. Cependant, elles ont des conséquences considérables sur l'accès aux droits des publics plus vulnérables.

(poursuivant en néerlandais) L'affaire des allocations familiales aux Pays-Bas est un exemple affligeant de mauvaise utilisation de l'intelligence artificielle, sans précaution ni dimension humaine.

En conclusion, si vous m'accordez votre confiance, je veux contribuer, aux côtés des trois Assemblées, à une société plus inclusive et apaisée, en renforçant l'accès des Bruxelloises et Bruxellois à leurs droits, et cela, grâce à une administration publique performante, responsable, intègre et équitable.

La crise sanitaire nous le confirme plus que jamais, la protection des plus fragiles ne peut se réaliser qu'avec un service public de qualité à dimension humaine, pour répondre aux défis de notre époque.

Je vous remercie.

(Applaudissements nourris)

M. le président.- Madame De Bruecker, les applaudissements ont été nourris dans cet hémicycle, mais à l'écran également.

Si des collègues souhaitent intervenir, qu'ils le fassent savoir, je leur céderai volontiers la parole.

M. Ridouane Chahid (PS).- Je n'ai pas de question à poser mais je voudrais saluer les propos de Mme De Bruecker, dont le bilinguisme est exceptionnel et représente une valeur ajoutée pour Bruxelles.

Si elle est nommée par les parlementaires, je lui souhaite bonne chance dans le cadre de sa fonction, très importante et très attendue par certains Bruxellois.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je salue la venue de la future nouvelle médiatrice. Parmi les éléments relevés comme importants pour vous, je n'ai pas entendu le mot « neutralité ». Je suis convaincu qu'elle fait partie des éléments qui comptent pour vous, mais j'aurais voulu vous entendre à propos de l'approche de la neutralité que vous envisagez dans le cadre de votre fonction.

Mme Catherine De Bruecker.- La neutralité figure bien sûr au cœur des valeurs de base de l'institution et sous-tend son indépendance. Elle figure d'ailleurs en bonne place dans la charte de déontologie des médiateurs, élaborée par l'Association des ombudsmans et médiateurs de la francophonie à laquelle j'ai eu le plaisir de participer dans le cadre de ma précédente fonction.

En résumé, la neutralité est au cœur de la fonction et conditionne la confiance des citoyens, des administrations et des Parlements.

Mme Cielte Van Achter (N-VA) *(en néerlandais).*- *Je suis enchantée de rencontrer la future médiatrice. Nous avons été attentifs à l'évolution de la procédure et sommes impressionnés par votre parcours antérieur. Vous êtes la bonne personne au bon endroit.*

En outre, je suis heureuse que vous mentionniez le statut des lanceurs d'alerte. La directive européenne à ce sujet doit bientôt être transposée, mais ce n'est pas encore le cas à Bruxelles. J'aborderai cette question de manière plus approfondie plus tard. Pour la N-VA, il est essentiel que les fonctionnaires puissent eux aussi révéler des manquements au grand jour. Toutes les administrations devraient posséder un tel statut. Je suis ravie que vous souhaitiez vous saisir de ce dossier, car c'est essentiel pour la Région.

Mme Bianca Debaets (CD&V) *(en néerlandais).*- *Je suis du même avis que mes collègues. Vous avez prononcé un discours exemplaire. Vous êtes en outre bonne bilingue. Le bilinguisme n'est pas aussi exceptionnel que l'ont affirmé les autres députés, mais il s'agit évidemment d'une condition pour exercer la fonction de médiateur.*

Vous faites également preuve d'une grande motivation. J'apprécie toujours lorsqu'on associe le calme et la sérénité à la passion et à la motivation. Votre choix s'étant délibérément porté sur notre Région, vous démontrez que vous avez Bruxelles à cœur.

M. Arnaud Verstraete (Groen) *(en néerlandais).*- *Groen éprouve un vif intérêt pour la fonction à laquelle vous vous portez candidate. Nous estimons qu'il est essentiel qu'une médiatrice ou un médiateur soit désigné(e) au sein du Parlement bruxellois. Il s'agit d'un aspect important pour le bon fonctionnement de l'état de droit et de la démocratie. Votre discours démontre que vous partagez cette conviction et défendez ces principes. Vous pouvez dès lors apporter une réelle valeur ajoutée en ce qui concerne les services aux Bruxellois et la protection de ces derniers.*

Je suis impatient de vous voir à l'œuvre et vous souhaite beaucoup de succès.

Mme Khadija Zamouri (Open Vld) *(en néerlandais).*- *L'Open Vld vous félicite également de votre beau plaidoyer, surtout du passage sur l'inclusivité. Vous avez souligné le potentiel de l'intelligence artificielle pour la Région, une position que mon parti partage. Nous avons abordé ce sujet à de nombreuses reprises au Parlement. Le livre blanc de l'Union européenne sur l'intelligence artificielle explique qu'une Région comme Bruxelles peut favoriser l'inclusivité grâce à l'adoption de cette technologie. Je suis très heureuse que vous soyez en faveur de cette innovation grâce à laquelle tous les Bruxellois prendront part à l'univers numérique.*

Mme Alexia Bertrand (MR).- Je souhaiterais souligner l'importance de ce qui se met en place aujourd'hui. La désignation d'un médiateur bruxellois est une étape extrêmement importante et nous en avons toujours soutenu l'idée. Je vous remercie pour votre présence et votre présentation d'aujourd'hui. Nous nous réjouissons de cette désignation pour un poste si important.

M. le président.- L'audition de Mme De Bruecker est close.

La décision qui vous est soumise sur base de la proposition motivée présentée par l'organe commun a été envoyée à

deux reprises à tous les députés. Des copies de celle-ci sont disponibles à la salle des glaces, au bureau de votes. Elle est également annexée au présent compte rendu.

PRESTATION DE SERMENT

Mme la présidente.- Chaque Assemblée va procéder séparément au scrutin secret, entre 10h00 et 14h00, dans la Salle des Glaces. Pour être nommée, la médiatrice devra obtenir la majorité des voix dans chaque Assemblée.

Le Parlement francophone bruxellois proclamera le résultat le concernant à 14h15.

M. le président.- Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune en feront de même cet après-midi, avant les votes nominatifs.

Avant de clôturer nos travaux conjoints, les fonctionnaires ici présents vont prêter serment et jurer de respecter le secret des votes.

Je rappelle que les scrutins secrets au moyen d'un bulletin papier ont lieu entre 10h00 et 14h00 dans la salle des glaces. Un bulletin de vote sera remis aux députés à cet endroit. Seuls les députés peuvent déposer un bulletin de vote dans l'urne. Il vous est demandé de mettre une croix dans la case oui ou dans la case non à côté de chaque nom. Le dépouillement aura lieu après 14h00.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

Nous clôturons maintenant nos travaux conjoints.

La séance plénière conjointe est levée à 9h59.

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente du Parlement francophone bruxellois

La séance plénière est ouverte à 14h15.

**PROCLAMATION DU VOTE RELATIF
À LA NOMINATION DU MÉDIATEUR BRUXELLOIS**

Mme la présidente.- Le scrutin secret est clos. Il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote par le bureau des scrutateurs et scrutatrices, composé des services et des secrétaires du Parlement.

- Nombre de votes : 49

Votes valables : 43

Votes positifs : 42

Vote négatif : 1.

La candidature de Mme De Bruecker obtient la majorité absolue des suffrages au sein du Parlement.

En conséquence, je proclame la nomination de Mme De Bruecker à la fonction de médiatrice bruxelloise, sur la base de la proposition motivée présentée par l'organe commun et ce, sous réserve qu'elle obtienne également un vote favorable au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Elle entrera alors en fonction après avoir prêté le serment prévu au décret et à l'ordonnance conjoints entre mes mains et celles du président du Parlement de la Région de

Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance plénière est levée à 14h17.

Membres du Parlement présents à la séance : Clémentine Barzin, Alexia Bertrand, Nicole Nketo Bomele, Martin Casier, Delphine Chabbert, Ridouane Chahid, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Caroline De Bock, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Barbara de Radiguès, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Vincent De Wolf, Ibrahim Donmez, Dominique Dufourny, Anne-Charlotte d'Ursel, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Zoé Genot, Marc-Jean Ghysels, Youssef Handichi, Jean-Pierre Kerckhofs, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marie Lecocq, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Rachid Madrane, Bertin Mampaka Mankamba, Ahmed Mouhssin, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Ingrid Parmentier, Isabelle Pauthier, John Pitseys, Magali Plovie, Tristan Roberti, Françoise Schepmans, Matteo Segers, Farida Tahar, Hicham Talhi, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

DÉCISION MOTIVÉE ADOPTÉE PAR L'ORGANE COMMUN



BRUSSELS PARLEMENT
PARLEMENT BRUXELLOIS



Parlement
francophone
bruxellois

Mevrouw de Volksvertegenwoordiger,
Mijnheer de Volksvertegenwoordiger,

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

Overeenkomstig artikel 5, paragraaf 5, eerste en tweede lid, van het reglement betreffende de benoeming van een Brusselse ombudsman met toepassing van artikel 3 van het gezamenlijk decreet en ordonnantie van 16 mei 2019 met betrekking tot de Brusselse ombudsman, vindt u als bijlage de gemotiveerde beslissing zoals aangenomen door het gemeenschappelijk orgaan op 12 oktober 2021 met het oog op het voorstel tot benoeming van mevrouw Catherine De Bruecker als Brussels ombudsman.

Conformément à l'article 5, paragraphe 5, alinéas 1^{er} et 2 du règlement relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois, pris en application de l'article 3 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois, vous trouverez en pièce jointe la décision motivée, adoptée par l'organe commun le 12 octobre 2021, en vue de proposer la désignation de Mme Catherine De Bruecker à la fonction de médiatrice bruxelloise.

Met bijzondere hoogachting,

Veuillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Pour le Parlement francophone bruxellois,

Pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale,

Voor het Parlement francophone bruxellois,

Voor het Brussels Hoofdstedelijk Parlement,

Magali PLOVIE

Brussel, 6 december 2021

Rachid MADRANE

Bruxelles, le 6 décembre 2021

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT
ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE
PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

PROPOSITION MOTIVÉE DE NOMINATION D'UNE MÉDIATRICE	GEMOTIVEERD VOORSTEL TOT BENOEMING VAN EEN OMBUDSVROUW
Vu les décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois ; Vu le règlement relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois pris en application de l'article 3 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois, et en particulier les articles 2 et 3 prévoyant la création d'un « organe commun » au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et à l'Assemblée de la Commission communautaire française, lequel est compétent pour réaliser les opérations conduisant à une proposition de nomination du médiateur bruxellois ; Vu l'appel à candidatures publié au Moniteur belge et par voie de presse conformément à la décision de l'organe commun du 18 février 2020 ;	Gelet op het gezamenlijk decreet en ordonnantie van 16 mei 2019 met betrekking tot de Brusselse ombudsman ; Gelet op het reglement betreffende de benoeming van een Brusselse ombudsman met toepassing van artikel 3 van het gezamenlijk decreet en ordonnantie van 16 mei 2019 met betrekking tot de Brusselse ombudsman, en in het bijzonder artikelen 2 en 3 die voorzien in de oprichting van een "gemeenschappelijk orgaan" van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement, de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en de Raad van de Franse Gemeenschapscommissie, dat bevoegd is voor het uitvoeren van de verrichtingen die moeten leiden tot een voorstel van benoeming van de Brusselse ombudsman. Gelet op de oproep tot kandidaatstelling die in het Belgisch Staatsblad en in de pers werd bekendgemaakt overeenkomstig de beslissing van het gemeenschappelijk orgaan van 18 februari 2020;



Vu la décision de l'organe commun du 11 mars 2020 arrêtant la composition du comité d'avis visé à l'article 5, § 1^{er}, du règlement relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois pris en application de l'article 3 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois ;

Considérant que l'organe commun aux trois assemblées avait retenu douze candidats, à savoir Mme Pascale Godin, Mme Bouchra El Ouafi, Mme Emilie Pesci, Mme Inge Paemen, M. Philippe Touwaide, Mme Lisseth Perez, Mme Karima Guabi, Mme Catherine De Bruecker, M. Serge Birenbaum, M. Noé Martens, M. Jacques Ponjée et Mme Salma Belhaj ;

Considérant que par courriers électroniques des 7 octobre 2020, 16 octobre 2020 et 20 octobre 2020, M. Noé Martens, M. Serge Birenbaum et Mme Karima Gabi ont annoncé le retrait de leur candidature ;

Considérant que les neuf candidats en lice ont été invités à présenter l'épreuve écrite organisée par le comité d'avis conformément à l'article 5, § 3, du règlement relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois pris en application de l'article 3 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois ;

Que toutefois Mme Emilie Pesci ne s'est pas présentée à ladite épreuve écrite ;

Gelet op de beslissing van het gemeenschappelijk orgaan van 11 maart 2020 tot vaststelling van de samenstelling van het adviescomité bedoeld in artikel 5, § 1 van het reglement betreffende de benoeming van een Brusselse ombudsman met toepassing van artikel 3 van het gezamenlijk decreet en ordonnantie van 16 mei 2019 met betrekking tot de Brusselse ombudsman ;

Overwegende dat het gemeenschappelijk orgaan van de drie assemblees twaalf kandidaten had geselecteerd, te weten mevrouw Pascale Godin, mevrouw Bouchra El Ouafi, mevrouw Emilie Pesci, mevrouw Inge Paemen, de heer Philippe Touwaide, mevrouw Lisseth Perez, mevrouw Karima Guabi, mevrouw Catherine De Bruecker, de heer Serge Birenbaum, de heer Noé Martens, de heer Jacques Ponjée en mevrouw Salma Belhaj;

Overwegende dat de heer Noé Martens, de heer Serge Birenbaum en mevrouw Karima Gabi bij e-mails van 7 oktober 2020, 16 oktober 2020 en 20 oktober 2020 hebben meegedeeld dat zij hun kandidatuur intrekken;

Overwegende dat de negen kandidaten die in de running waren, uitgenodigd werden om deel te nemen aan de schriftelijke proef georganiseerd door het adviescomité, overeenkomstig artikel 5, § 3, van het reglement betreffende de benoeming van een Brusselse ombudsman met toepassing van artikel 3 van het gezamenlijk decreet en ordonnantie van 16 mei 2019 met betrekking tot de Brusselse ombudsman ;

Dat mevrouw Emilie Pesci zich echter niet heeft aangeboden voor de schriftelijke proef ;



Que les huit autres candidats en lice ont présenté l'épreuve écrite le 21 octobre 2020 ;

Que cet examen visait à évaluer les connaissances juridiques et administratives, les connaissances générales et les connaissances linguistiques des candidats ;

Que le comité d'avis avait fixé à 60 % le seuil de réussite de l'épreuve écrite ;

Considérant que quatre candidats ont réussi l'examen et ont été admis à poursuivre la procédure, à savoir Mme Inge Paemen, M. Philippe Touwaide, Mme Catherine De Bruecker et M. Jacques Ponjée ;

Considérant que chacun des quatre candidats admis à poursuivre la procédure a été, conformément à l'article 5, § 4, du règlement relatif à la nomination d'un médiateur bruxellois pris en application de l'article 3 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois, soumis à un assessment dont la réalisation a été confiée au bureau de recrutement et de sélection Randstad ;

Que les conclusions de l'assessment ont été formulées par le bureau Randstad de la manière suivante :

- M. Ponjée répond de manière non satisfaisante au profil de la fonction de médiateur. Nous ne pouvons, dès lors, pas conseiller sa mise en fonction comme médiateur. Nous l'invitons à travailler sur son assertivité, sur la défense de ses positions et sur sa confiance en lui ;

Dat de resterende acht kandidaten op 21 oktober 2020 de schriftelijke proef hebben afgelegd ;

Dat het examen tot doel had de juridische en administratieve kennis, de algemene kennis en de talenkennis van de kandidaten te beoordelen ;

Dat het adviescomité de drempel voor het slagen voor de schriftelijke proef had vastgesteld op 60 % ;

Overwegende dat vier kandidaten voor het examen zijn geslaagd en tot de verdere procedure werden toegelaten, te weten mevrouw Inge Paemen, de heer Philippe Touwaide, mevrouw Catherine De Bruecker en de heer Jacques Ponjée ;

Overwegende dat elk van de vier kandidaten die de procedure mochten voortzetten, overeenkomstig artikel 5, § 4, van het reglement betreffende de benoeming van een Brusselse ombudsman met toepassing van artikel 3 van het gezamenlijk decreet en ordonnantie van 16 mei 2019 met betrekking tot de Brusselse ombudsman, werd onderworpen aan een assessment, waarvan de uitvoering werd toevertrouwd aan het wervings- en selectiebureau Randstad ;

Dat de conclusies van het assessment door Randstad als volgt zijn geformuleerd :

- De heer Ponjée beantwoordt onvoldoende aan het profiel van de functie van ombudsman. Wij kunnen derhalve niet aanbevelen dat hij wordt benoemd in de functie van ombudsman. Wij nodigen hem uit te werken aan zijn assertiviteit, aan de verdediging van zijn standpunten en zijn zelfvertrouwen ;

- Mme De Bruecker répond de manière satisfaisante au profil de la fonction de médiateur. Nous pouvons, dès lors, conseiller l'engagement de Mme De Bruecker ;
- M. Touwaide répond de manière satisfaisante au profil de la fonction de médiateur. Nous pouvons, dès lors, conseiller l'engagement de M. Touwaide ;
- Mme Paemen répond en moindre mesure au profil de la fonction de médiateur. Nous pouvons la conseiller moyennant la prise en compte des points d'attention qui ont été formulés ;

Considérant que Mme Inge Paemen, M. Philippe Touwaide, Mme Catherine De Bruecker et M. Jacques Ponjée ont été auditionnés par le comité d'avis le 1^{er} février 2021 ;

Considérant que le comité d'avis a constaté lors de cette audition que Mme Catherine De Bruecker :

- dispose d'une large expérience et que cela s'est ressenti immédiatement lors de la présentation de sa candidature ;
- s'est montrée convaincante, a effectué une présentation impeccable de la fonction et a fait preuve d'une expression nuancée dans ses développements tout en faisant preuve d'originalité en sachant sortir du cadre. Elle va au-delà des questions et apporte, dans ses réponses, des éléments novateurs ;

– Mevrouw De Bruecker beantwoordt voldoende aan het profiel van de functie van ombudsman. Wij kunnen dus de aanstelling van mevrouw De Bruecker aanbevelen ;

– De heer Touwaide beantwoordt voldoende aan het profiel van de functie van ombudsman. We kunnen dus de aanstelling van de heer Touwaide aanbevelen ;

– Mevrouw Paemen beantwoordt in mindere mate aan het profiel van de functie van ombudsman. We kunnen haar aanbevelen mits inachtnaam van de geformuleerde aandachtspunten ;

Overwegende dat mevrouw Inge Paemen, de heer Philippe Touwaide, mevrouw Catherine De Bruecker en de heer Jacques Ponjée op 1 februari 2021 door het adviescomité werden gehoord ;

Overwegende dat het adviescomité tijdens die hoorzitting heeft opgemerkt dat mevrouw Catherine De Bruecker :

- een ruime ervaring heeft en dat dit onmiddellijk duidelijk werd tijdens de uiteenzetting van haar kandidatuur ;
- een overtuigende en onberispelijke voorstelling van de functie gaf en genuanceerd uiting gaf aan de ontwikkelingen, terwijl zij blijk gaf van originaliteit door te weten hoe zij buiten het kader kon treden. Ze gaat verder dan de vragen en brengt vernieuwende elementen in haar antwoorden ;



- présente une approche des autorités locales pertinente : son idée de mettre en œuvre un dialogue et une collaboration est judicieuse et sa mise en avant de la 1^{ère} ligne permettra d'éviter les résistances administratives ;
- a montré qu'elle a pleinement conscience de la nécessité d'entretenir de bons rapports avec la presse ;
- a insisté, à juste titre, sur la confiance à créer tant à l'égard des citoyens que des administrations et des politiques qu'ils soient régionaux ou locaux ;
- a démontré qu'elle dispose des qualités pour assumer cette fonction mais aussi pour mettre sur pied l'institution sans délai inutile, mais elle devra repenser le fonctionnement qu'elle connaissait au niveau fédéral en tenant compte du budget alloué et en s'adaptant à une structure plus restreinte où il faut savoir faire preuve de multifonctionnalité ;
- dispose d'une bonne connaissance du néerlandais ;

Considérant que le comité d'avis a constaté lors de cette audition que M. Jacques Ponjée :

- présente un niveau de bilinguisme inférieur à celui des autres candidats et qu'il trouvait parfois difficilement ses mots en néerlandais ;
- a une idée de formation pour médiateur ne correspondant pas aux besoins de la fonction, celle-ci correspondant uniquement à des formations à suivre en cours de carrière ;

- een relevante aanpak van lokale overheden presenteert: het idee om dialoog en samenwerking in te voeren is een goed idee en de nadruk op de eerste lijn zal helpen om administratieve weerstand te voorkomen ;
- zich ten volle bewust is van de noodzaak goede betrekkingen met de pers te onderhouden ;
- terecht heeft gewezen op de noodzaak vertrouwen te wekken, zowel bij de burgers als bij de gewestelijke en lokale overheden en het beleid ;
- aangetoond heeft dat zij over de kwaliteiten beschikt om deze functie op zich te nemen, maar ook om de instelling zonder onnodige vertraging op te richten; zij zal echter de werkwijze die zij kende op federaal niveau moeten herzien, rekening houdend met het toegekende budget en zich aanpassend aan een kleinere structuur waar multifunctionaliteit vereist is ;
- een goede kennis van de Nederlandse taal heeft ;

Overwegende dat het adviescomité tijdens die hoorzitting heeft opgemerkt dat de heer Jacques Ponjée :

- een beperktere tweetaligheid heeft dan de andere kandidaten en dat hij soms moeite heeft om zijn woorden in het Nederlands te vinden ;
- een idee heeft voor de opleiding van ombudsman dat niet beantwoordt aan de behoeften van de functie; dit komt slechts overeen met opleidingen die men in de loop van zijn carrière volgt ;

– a manifestement des craintes quant au recours aux médias sociaux et à la presse en général et cette attitude n'est pas celle requise pour cette fonction. Il tend d'ailleurs à confondre l'approche des médias et des réseaux sociaux ; – a une vision artificielle et très théorique de la fonction ; – n'a pas développé une nécessaire vision de créer des liens avec les citoyens, les administrations et le monde politique ; – n'a aucune stratégie pour développer son réseau ; son carnet d'adresse qu'il cite ne correspondant pas à celui nécessité par la fonction de médiateur ; – malgré ses qualités d'écoute, d'empathie et de sens de la conciliation ne met pas en avant une qualité essentielle qui est celle d'avoir un discours clair et de savoir trancher ; – n'a à aucun moment abordé les rencontres avec les différents acteurs et institutions ; – a une vision essentiellement juridique des plaintes qui lui seraient soumises, alors qu'il y a des interactions multiples dont, essentiellement, des questions de dysfonctionnement des procédures ;	– duidelijk bezorgd is over het gebruik van sociale media en de pers in het algemeen en dit niet de houding is die voor deze functie vereist is. Ook bestaat de neiging de aanpak van de sociale media en de sociale netwerken te verwarren met die van de pers ; – een kunstmatige en zeer theoretische visie van de functie heeft ; – niet de nodige visie heeft ontwikkeld om banden te smeden met de burgers, de overheid en de politieke wereld ; – geen strategie heeft voor de ontwikkeling van zijn netwerk ; zijn adresboek, dat hij aanhaalt, stemt niet overeen met het vereiste voor de functie van ombudsman ; – ondanks zijn kwaliteiten van luisteren, empathie en zin voor verzoening, geen essentiële kwaliteit naar voren brengt, namelijk dat hij een duidelijk discours voert en weet hoe hij een besluit moet nemen ; – op geen enkel moment heeft gesproken over bijeenkomsten met de verschillende actoren en instellingen ; – een in wezen juridische visie heeft op de klachten die bij hem zouden worden ingediend, terwijl er meerdere interacties zijn, vooral kwesties van disfuncties in de procedures ;
---	--

Considérant que le comité d'avis a constaté lors de cette audition que Mme Inge Paemen :

- a une vision et une présentation de la fonction de médiateur qui présentent des lacunes ; elle ne fait, en effet, pas la démonstration d'une ouverture suffisante et reste cantonnée dans la simple gestion des plaintes alors que la plus-value d'un médiateur est de dégager des solutions et d'émettre des recommandations ;
- a fait une prestation marquée par trop d'incertitudes et témoignant d'une impréparation manifeste. Aucun exemple concret n'a, en effet, été donné. De plus, il y a dans le rapport du médiateur fédéral, qu'elle dit avoir lu, un chapitre spécial sur l'intégrité et elle n'a pas su en faire état. Elle ignore donc les notions d'intégrité et de lanceurs d'alerte ;
- ignore complètement les compétences communautaires et dit qu'elle ne les connaît pas alors que celles-ci feront partie du champ d'action du médiateur ;
- ne dispose d'aucune vue stratégique de la fonction ;
- une vision de la fonction qui est davantage celle de la gestion de plainte que celle d'un vrai médiateur ;
- a donné des réponses à différentes questions ne correspondant pas au niveau de la fonction ;

Overwegende dat het adviescomité tijdens de hoorzitting heeft opgemerkt dat mevrouw Inge Paemen :

- een ontoereikende visie en voorstelling heeft van de functie van ombudsman ; zij geeft onvoldoende blijk van openheid en blijft beperkt tot het eenvoudige beheer van klachten, terwijl de toegevoegde waarde van een ombudsman erin bestaat oplossingen te vinden en aanbevelingen te doen ;
- een prestatie heeft geleverd die gekenmerkt werd door te veel onzekerheden, ze was duidelijk onvoorbereid. Er werden inderdaad geen concrete voorbeelden gegeven. Bovendien bevat het verslag van de federale ombudsman, dat zij naar eigen zeggen gelezen had, een speciaal hoofdstuk over de integriteit en zij verzuimde dit te vermelden. De begrippen integriteit en klokkenluiders zijn voor haar onbekend terrein ;
- geen enkel benul heeft van de gemeenschapsbevoegdheden en zegt dat ze er niet van op de hoogte is, hoewel ze deel zullen uitmaken van de werkingssfeer van de Ombudsman ;
- geen strategische kijk heeft op de functie ;
- eerder een visie op de functie heeft die gericht is op klachtenbeheer dan op de functie van een echte ombudsman ;
- antwoorden gaf op verschillende vragen die niet overeenstemmen met het niveau van de functie ;

Considérant que le comité d'avis a constaté lors de cette audition que M. Philippe Touwaide :

- a une bonne connaissance du néerlandais ;
- est certainement apte à exercer la fonction. Il a manifestement réfléchi à celle-ci et en cerne les contours ;
- a une vision stratégique et a préparé une éventuelle entrée en fonction. Si sa personnalité est envahissante, son dynamisme saura cependant faire avancer les choses ;
- pourrait rendre le service opérationnel assez rapidement ;
- a de bonnes idées et apportera un regard différent et ce d'autant plus que les institutions bruxelloises seront les dernières à se doter d'un service de médiation ;
- veut faire des permanences dans les communes et aller vers les gens sans favoritisme ;
- a une expérience qui ne peut être ignorée mais qui n'est pas celle d'un médiateur institutionnel, ce qui s'est ressenti lors de son audition. Sa fonction actuelle est quasiment celle d'un service de première ligne. Son expérience est limitée à un seul secteur ;
- a une personnalité forte, puissante même, qui pourrait être perçue comme clivante et pourrait nuire à la bonne marche de sa fonction de médiateur ;

Overwegende dat het adviescomité tijdens de hoorzitting heeft vastgesteld dat de heer Philippe Touwaide :

- een goede kennis heeft van het Nederlands ;
- zeker geschikt is voor de job. Hij heeft er duidelijk over nagedacht en heeft een duidelijk idee van wat die inhoudt ;
- een strategische visie heeft en zich heeft voorbereid op een mogelijke infunctietreding. Hoewel zijn persoonlijkheid overweldigend is, zal zijn dynamiek toch dingen tot stand kunnen brengen ;
- de dienst vrij snel operationeel zou kunnen maken ;
- goede ideeën heeft en een ander perspectief zal brengen, vooral omdat de Brusselse instellingen de laatste zullen zijn die een ombudsdienst opzetten ;
- permanenties wil houden in de gemeenten en naar de mensen toe gaan zonder voorkeursbehandeling ;
- ervaring heeft die niet kan worden genegeerd, maar die niet die van een institutionele ombudsman is, dit kwam tijdens zijn hoorzitting naar boven. Zijn huidige functie is bijna die van een eerstelijnsdienst. Zijn ervaring is beperkt tot één sector ;
- een sterke, zelfs krachtige persoonlijkheid heeft, die als splijtzwam zou kunnen worden opgevat en nadelig zou kunnen zijn voor het goede verloop van zijn functie als ombudsman ;

- a une expérience pratique des rapports avec la presse susceptible d'être contestée ;

Considérant qu'eu égard aux conclusions de l'assessment center réalisé par le bureau Randstad et compte tenu des constats susmentionnés faisant suite aux auditions des candidats, le comité d'avis a décidé de présenter Mme Catherine De Bruecker et Mr Philippe Touwaide à la fonction de médiateur ;

Que ceux-ci répondent, en effet, de manière satisfaisante au profil de la fonction de médiateur selon le bureau Randstad (contrairement à Mr Ponjée qui y répond de manière non satisfaisante et Mme Paemen qui y répond en moindre mesure) ;

Qu'ils ont démontré lors de leur audition devant le comité d'avis disposer des qualités nécessaires pour assumer ladite fonction ;

Que toutefois en ce qui concerne M. Touwaide, une partie du comité d'avis a émis des réserves sur sa capacité à exercer la fonction de médiateur bruxellois en raison des éléments de sa personnalité mis en évidence lors de l'audition, notamment un côté susceptible d'être clivant et une expérience avec la presse susceptible d'être contestée ;

Considérant que M. Touwaide a formulé par courrier du 14 avril 2021 ses observations suite aux réserves formulées par le comité d'avis ;

- praktische ervaring heeft in de omgang met de pers die tot discussie zou kunnen leiden ;

Overwegende dat het adviescomité, gelet op de conclusies van het door Randstad verrichte assessment center en rekening houdend met de bovengenoemde bevindingen na de hoorzittingen van de kandidaten, heeft beslist mevrouw Catherine De Bruecker en de heer Philippe Touwaide voor te dragen voor de functie van ombudsman ;

Dat zij op bevredigende wijze voldoen aan het profiel van de functie van ombudsman volgens Randstad (in tegenstelling tot de heer Ponjée, die er niet op bevredigende wijze aan voldoet, en mevrouw Paemen, die er in mindere mate aan voldoet) ;

Dat zij tijdens de hoorzitting in het adviescomité hebben aangetoond dat zij over de nodige kwaliteiten beschikken om deze functie uit te oefenen ;

Dat echter, wat de heer Touwaide betreft, een deel van het adviescomité bedenkingen uitte over zijn vermogen om de functie van Brusselse ombudsman uit te oefenen wegens de elementen van zijn persoonlijkheid die tijdens de hoorzitting aan het licht kwamen, met name een kant die waarschijnlijk verdeeldheid zal zaaien en een ervaring met de pers die waarschijnlijk tot discussie zal leiden ;

Overwegende dat de heer Touwaide bij brief van 14 april 2021 zijn opmerkingen heeft geformuleerd naar aanleiding van de bedenkingen van het adviescomité ;

Qu'il attire notamment l'attention sur le fait que l'audition du 1^{er} février 2021 s'est déroulée en visio-conférence, que le médiateur bruxellois n'a pas seulement vocation à être médiateur des autorités bruxelloises mais aussi de 16 communes bruxelloises ne disposant pas d'un service de médiation et qu'une personnalité qualifiée d'envahissante possède un dynamisme susceptible de faire avancer les choses ;

Considérant que les deux candidats présentés par le comité d'avis, à savoir Mme Catherine De Bruecker et M. Philippe Touwaide, ont été auditionnés par l'organe commun le 23 juin 2021 ;

Qu'à l'issue de ces auditions et sur la base des pièces du dossier, la délégation des assemblées propose à l'unanimité des membres présents Madame Catherine De Bruecker à la fonction de médiateur ;

Qu'en effet, Mme Catherine De Bruecker a, bien davantage que M. Touwaide, formulé des propositions concrètes dans la mise en œuvre de la fonction de médiateur et ce en tenant compte de l'estimation budgétaire établie par les parlements ;

Qu'en outre, elle développe une vision précise et une approche pragmatique et réaliste de la fonction de médiateur et de sa mise en œuvre en région bruxelloise et envisage une appréciable collaboration avec les services des greffes des parlements ;

Dat hij met name de aandacht vestigt op het feit dat de hoorzitting van 1 februari 2021 heeft plaatsgevonden via videoconferentie, dat de Brusselse ombudsman niet alleen de ombudsman dient te zijn voor de Brusselse overheden, maar ook voor 16 Brusselse gemeenten die niet over een ombudsdienst beschikken, en dat een persoonlijkheid die als overweldigend wordt omschreven een dynamiek heeft die de zaken vooruit kan helpen ;

Overwegende dat de twee door het adviescomité voorgedragen kandidaten, mevrouw Catherine De Bruecker en de heer Philippe Touwaide, op 23 juni 2021 door het gemeenschappelijk orgaan werden gehoord ;

Dat aan het einde van deze hoorzittingen en op grond van de documenten in het dossier de delegatie van de assemblees met eenparigheid van stemmen mevrouw Catherine De Bruecker voor de functie van ombudsman voordraagt ;

Dat mevrouw Catherine De Bruecker inderdaad, veel meer dan de heer Touwaide, concrete voorstellen heeft geformuleerd voor de uitvoering van de functie van ombudsman, rekening houdend met de door de parlementen vastgestelde budgettaire raming ;

Dat zij bovendien een precieze visie en een pragmatische en realistische benadering heeft ontwikkeld voor de functie van ombudsman en de uitvoering ervan in het Brussels Gewest en dat zij een belangrijke samenwerking met de diensten van de griffie van de parlementen voor ogen heeft ;



Qu'à cet égard, elle manifeste une plus grande ouverture dans le cadre de la mise en place de l'institution en région bruxelloise, laissant une place à la co-construction du service en fonction des besoins et des contraintes ;

Qu'elle a également développé de manière plus précise le rôle du médiateur régional à l'égard des services locaux et le dialogue à développer entre les deux niveaux de pouvoir ;

Que Mme De Bruecker a fait preuve d'un réel sens de l'écoute parfaitement en adéquation avec le profil de la fonction de médiateur ;

Qu'elle entend conférer à la fonction de médiateur bruxellois une réelle visibilité afin de permettre aux citoyens de connaître l'institution et ses missions ;

Qu'outre, elle dispose d'une large expérience en tant que médiateur institutionnel au niveau d'un parlement ; ce qui lui confère une aisance incontestable et lui confère une opérationnalité lui permettant de mettre sur pied sans délai l'institution ;

Que Mme De Bruecker dispose donc d'une expérience spécifique particulièrement en adéquation avec la fonction de médiateur bruxellois ;

Qu'en revanche, M. Touwaide, lors de son audition, n'a pas développé une véritable vision de la fonction de médiateur bruxellois et s'est essentiellement référé à des documents déjà communiqués en invitant les membres du comité d'avis à en prendre connaissance ;

Dat zij in dit opzicht getuigt van een grotere openheid in het kader van de oprichting van de instelling in het Brussels Gewest, waarbij ruimte wordt gelaten voor de gezamenlijke opbouw van de dienst naargelang de behoeften en beperkingen ;

Dat zij ook de rol van de gewestelijke ombudsman met betrekking tot lokale diensten en de dialoog die tussen de twee machtsniveaus moet worden ontwikkeld, nader heeft uitgewerkt ;

Dat mevrouw De Bruecker blijk gaf van een echt luisterend oor dat perfect in overeenstemming was met het profiel van de functie van ombudsman ;

Dat zij de functie van Brusselse ombudsman een echte zichtbaarheid wil geven, zodat de burgers de instelling en haar opdrachten kennen ;

Dat zij bovendien beschikt over een ruime ervaring als institutioneel ombudsman op het niveau van een parlement, dit verleent haar een onbetwistbare soepelheid en een operationaliteit die haar in staat stellen de instelling onverwijld op te richten ;

Dat mevrouw De Bruecker derhalve beschikt over specifieke ervaring die bijzonder relevant is voor de functie van Brussels ombudsman ;

Dat de heer Touwaide tijdens zijn hoorzitting daarentegen geen echte visie op de functie van Brussels ombudsman heeft ontwikkeld en in hoofdzaak heeft verwezen naar documenten die reeds waren meegedeeld, waarbij hij de leden van het adviescomité heeft verzocht er nota van te nemen ;



Que lesdits documents (règlement d'ordre intérieur, cadre, règlement de travail,...) révèlent une approche très fonctionnaliste de l'institution, laquelle ne s'inscrit toutefois pas dans une vision stratégique de la fonction de médiateur bruxellois à court et moyen terme ;

Qu'en outre, ce faisant, M. Touwaide a davantage transposé son expérience de médiateur pour l'aéroport fédéral (en ce compris au niveau des collaborateurs qu'il souhaite transférer dans les services du médiateur bruxellois) sans tenir compte des spécificités des institutions bruxelloises et en laissant peu de place à une approche co-constructive dans le cadre de la mise en place d'un nouveau service ;

Qu'en ce qui concerne le rôle du médiateur régional à l'égard des services locaux, M. Touwaide a fait état de sa connaissance de l'échelon local eu égard aux fonctions exercées jadis au niveau local mais a, contrairement à Mme De Bruecker, très peu voire pas du tout développé son approche des relations entre les deux niveaux de pouvoir et n'a formulé aucune proposition dans le cadre de la mise en œuvre de l'institution dans cette perspective ;

Qu'en outre, si M. Touwaide dispose d'une expertise incontestable dans le domaine de la médiation, celle-ci s'apparente davantage à un service première ligne et est, en outre, limitée à un seul secteur ;

Que tant lors de son audition devant l'organe commun que lors de son audition devant le comité d'avis, M. Touwaide a moins convaincu quant à sa capacité à remplir la fonction de médiateur bruxellois ;

Dat deze documenten (huishoudelijk reglement, kader, arbeidsreglement ...) een zeer functionalistische benadering van de instelling laten zien, die echter geen deel uitmaakt van een strategische visie op de functie van de Brussels ombudsman op de korte en middellange termijn ;

Dat de heer Touwaide daarbij bovendien teveel zijn ervaring als ombudsman voor de federale luchthaven heeft overgebracht (met inbegrip van het personeel dat hij naar de Brusselse ombudsdiensten wenst over te brengen) zonder rekening te houden met de specifieke kenmerken van de Brusselse instellingen en weinig ruimte latend voor een co-constructieve aanpak bij de oprichting van een nieuwe dienst ;

Dat wat de rol van de gewestelijke ombudsman met betrekking tot lokale diensten betreft, de heer Touwaide verklaarde dat hij vertrouwd was met het lokale niveau wegens zijn vroegere functies op lokaal niveau, maar dat hij, in tegenstelling tot mevrouw De Bruecker, niet nader inging op zijn benadering van de relatie tussen de twee machtsniveaus en in dit verband geen voorstellen deed voor de tenuitvoerlegging van de instelling op dit punt ;

Dat bovendien de heer Touwaide een onbetwistbare deskundigheid heeft op het gebied van bemiddeling, maar deze is meer verwant aan een eerstelijnsdienst en is bovendien beperkt tot een enkele sector ;

Dat de heer Touwaide zowel tijdens zijn hoorzitting voor het gemeenschappelijk orgaan als tijdens zijn hoorzitting voor het adviescomité minder overtuigend was over zijn vermogen om de functie van Brussels ombudsman te vervullen ;



À l'issue de ces auditions et sur la base des pièces du dossier, l'organe commun propose à l'unanimité des membres présents Madame Catherine De Bruecker à la fonction de médiateur.

Aan het einde van deze hoorzittingen en op grond van de documenten in het dossier draagt het gemeenschappelijk orgaan met eenparigheid van stemmen mevrouw Catherine De Bruecker voor als ombudsman.

